

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le **mardi 4 juillet 2023 à 18 heures**, salle du conseil, en mairie d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, MORRUGARES-BAROU Sabine, NORAZ Alain, POLTRON Martine, DEFUNTI Elisabeth, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, DUPRAZ-CHAUDET Laure, VALLIN Rémi (heure d'arrivée : 18h20), VALENZANO Justine, DOMINJON Alain.

Membres représentés : BENEDETTO Sophie (procuration à Danielle BOCHET), OLIVE Philippe (procuration à Louis AVANZI).

Membres absents : DURIEUX Natacha.

Date de la convocation : 27 juin 2023

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 mai 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe FALQUET

Ordre du jour

- 1 - Référent déontologue pour les élus,
- 2 - Mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO),
- 3 - Emplois - Services techniques, Restaurant scolaire
- 4 - Bilan 2022 - SIAEMM,
- 5 - Convention mise à disposition du service commun « Service des systèmes d'information » - Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan,
- 6 - Loyer appartement n°7 - Le Châtel,
- 7 - Avenant repas cantine scolaire,
- 8 - Décisions Modificatives Budget Principal, et Budget Eau et Assainissement,
- 9 - Subvention Association Les Infernales du Sapey,
- 10 - Subvention départementales FDEC,
- 11 - Participation aux frais d'intervenant scolaire en italien,
- 12 - Questions et informations diverses.

1 - Référent déontologue pour les élus

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Il informe le conseil que deux entités proposent un service de référent déontologue des élus locaux :

* Le Centre de Gestion de la Savoie dans le cadre d'une gestion mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon ; au coût de 190 € annuel ainsi que 96 € par dossier de saisine.

* La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) qui a nommé Monsieur Gil SONZOGNI pour assurer cette mission dont les actions seront facturées à hauteur de 80 € par dossier de saisine.

Après avoir donné lecture du détail de cette mission, le maire propose de conventionner avec la 3CMA. *Vote : 17 Pour*

2 - Mission de médiation

Monsieur le Maire rappelle que par convention puis avenant la commune adhère à la mission de médiation préalable obligatoire exercée, à titre expérimental par le Cdg73 depuis le 1^{er} avril 2018.

Il rappelle : la médiation, préalable à un recours contentieux, est obligatoire en ce qui concerne les seules décisions défavorables prises par l'employeur relatives à la rémunération, au détachement, au placement en disponibilité ou congé sans traitement, à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité, d'un congé parental ou d'un congé sans traitement, au classement lors d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, à la formation et à l'adaptation des postes de travail pour raison de santé.

Dès lors que la collectivité intègre ce dispositif, aucun agent ne pourra saisir le juge sans passer préalablement par la médiation mise en œuvre par le Cdg.

Il est précisé que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est incluse dans la cotisation annuelle.

Le Maire propose de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le CdG73 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction. *Vote : 17 Pour*

18h20 : arrivée de Monsieur Rémi VALLIN

3 - Création d'un emploi non-permanent - Accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en raison du mouvement du personnel technique, il est nécessaire de prévoir la transmission des connaissances des réseaux et de l'entretien de voirie au nouveau personnel.

Ainsi, il propose de créer, à compter du 5 septembre 2023 un emploi non permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal dont la durée hebdomadaire de service est de 7h30 et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois dans le cadre de l'article L 332-23, 2° du code général de la fonction publique. *Vote : 18 Pour*

Création d'un emploi permanent - Restaurant scolaire

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent polyvalent en restaurant scolaire, à temps non-complet pour le service du restaurant scolaire d'une durée quotidienne de 2h00 en période scolaire uniquement.

Il rappelle que l'article L.332-8-5° du code général de la fonction publique prévoit le recrutement d'agents contractuels pour tous les emplois à temps non-complet, lorsque la quotité de travail est inférieure à 50% et propose donc la création d'un poste d'adjoint technique annualisé à 6h15 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023.

Vote : 18 Pour

4 - Rapport annuel sur l'activité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne (SIAEMM) 2022

Monsieur Philippe FALQUET, président du SIAEMM présente le rapport d'activité du syndicat de l'année 2022 qui sera disponible dans l'onglet « documents à télécharger » du site internet de la commune.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

5 - Avenant à la convention pour le service commun des systèmes d'information avec la communauté de communes cœur de Maurienne Arvan (3CMA)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2020-046 en date du 16 juin 2020, l'autorisant à signer avec la 3CMA une convention portant sur la mise à disposition par cette dernière du service commun « Service des Systèmes d'Information » au profit de la Commune. Cette convention est échue le 30 juin 2023.

Cependant, afin d'une part, de permettre de proposer une convention plus aboutie calée sur une année civile, et d'autre part, de permettre au service des Systèmes d'Information d'assurer la continuité des actions engagées depuis la cyberattaque de 2022, la 3CMA a proposé à la

Commune de procéder à la conclusion d'un avenant n°1 permettant :

-De prolonger la durée de la convention de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;

-De préciser le volet « cyber sécurité » et les missions que le service commun accomplira dans ce cadre.

Vote : 18 Pour

6 - Tarif loyer appartement N°7 Le Châtel

Madame Mireille FRUMILLON informe le conseil municipal du départ de l'occupant de l'appartement n°7 situé dans le bâtiment de la mairie de Le Châtel et propose de réviser le montant du loyer et des charges à compter du 01/08/2023 :

N° Apt	Description	Localisation	Loyer mensuel	Charges mensuelles
7	1 chambre (46 m2)	Bâtiment Mairie de Le Châtel	323,38 €	24,00 €

Les charges mensuelles comprennent : l'électricité des communs, l'entretien des locaux communs et la taxe d'ordures ménagères.

Vote : 18 Pour

7 - Décisions modificatives N°1 - Des budgets de la Commune et du Service Eau / Assainissement

Danielle BOCHET présente les décisions modificatives n°1 du budget principal et du budget annexe. Elle précise que ces écritures n'augmentent pas les masses budgétaires.

BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 615221 : Bâtiments publics	2 900.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 900.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 900.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		2 900.00 €
Total	2 900.00 €	2 900.00 €
INVESTISSEMENT		
D 1641 : Emprunts en euros		7 600.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		7 600.00 €
D 2111 : Terrains nus		9 000.00 €
D 2188 : Autres immo corporelles	9 000.00 €	
D 2188 : Autres immo corporelles	7 600.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 600.00 €	9 000.00 €
Total	16 600.00 €	16 600.00 €
Total Général		0.00 €

Vote : 18 Pour

BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		100.00 €
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll		900.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 000.00 €
D 6743 : Subv. except. de fonctionnement	1 000.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	1 000.00 €	
Total	1 000.00 €	1 000.00 €
Total Général		0.00 €

Vote : 18 Pour

7 - Convention entre la Commune et le Restaurant l'Atrium pour l'élaboration et la livraison des repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire

Madame Mirelle FRUMILLON rappelle au conseil municipal la convention signée en 2019 entre l'Atrium et la commune pour la livraison des repas du restaurant scolaire. Elle présente la nouvelle convention qui entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023 avec les nouveaux tarifs : 6,26 € TTC (6,10 € TTC depuis 2019) livraison incluse. Elle précise que le prestataire respecte la loi EGalim en proposant une fois par semaine un menu végétarien et l'utilisation d'au moins 50% de produits alimentaires durables de qualité dont minimum 15 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Vote : 18 Pour

8 - Attribution de subvention à l'Association « Les Infernales du sapey »

Monsieur Yves DURBET expose au Conseil municipal la demande de l'association Les Infernales du Sapey, pour l'organisation de la course cycliste 'Les montées du Sapey'. La somme de 150 € est proposée. Il précise que si le record de montée est battu, un supplément de 150 € sera versé à l'association.

Vote : 18 Pour

9 - Demande subvention au Département pour l'achat d'un AEBI au titre du fond départemental d'équipement des Communes (FDEC)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'inscription au budget primitif d'un AEBI pour le débroussaillage et le déneigement de la commune pour un montant de 50 583 € HT. Il propose de solliciter le Département de la Savoie au titre du FDEC pour obtenir une subvention la plus élevée possible.

Vote : 18 Pour

10 - Demande subvention au Département pour l'équipement des Aires de jeux au titre du fonds Départemental d'équipement des Communes (FDEC)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'inscription au budget primitif d'achat de jeux pour enfants pour un montant de 99 805 € HT. Il propose de solliciter le Département de la Savoie au titre du FDEC pour obtenir une subvention la plus élevée possible.

Vote : 18 Pour

11 - Frais d'intervenant scolaire en Italien

Madame Danielle BOCHET informe l'assemblée que l'Association pour la Promotion de l'Italien (API) met à disposition des écoles d'Hermillon et Pontamafrey une personne pour l'apprentissage de l'italien, depuis la rentrée de Toussaint 2022.

Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) italien participe à hauteur de 90%. L'État s'étant désengagé financièrement, l'API sollicite les communes concernées par l'enseignement de l'italien pour le financement du reste à charge.

Mme BOCHET présente le tableau du montant restant à la charge de l'association ainsi que les heures réalisées sur l'année scolaire 2022/2023 :

Heures d'enseignement	Coût total	Financement MAE 90 %	Reste à charge API 10 %
Hermillon 42 h	1 909 €	1 718 €	191 €
Pontamafrey 85 h	3 863 €	3 477 €	386 €
127 h	5 772 €	5 195 €	577 €

Monsieur le Maire propose d'accepter la prise en charge la somme de 577 € par la commune.

Vote : 18 Pour

Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET précise que certaines écoles de la vallée ont refusé cette prise en charge et certains enseignants agréés dispensent des cours d'anglais dans leur classe.

Le maire propose d'évoquer ce point lors d'un prochain conseil d'école.

12 - Questions et informations diverses

Yves DURBET :

La commune a reçu 2 avis attributifs de subventions relatifs aux travaux de la mairie d'Hermillon : 200 000 € de la Préfecture de Savoie dans le cadre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux et 80 000 € de la Région Au-vergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région.

La Préfecture nous informe de travaux exceptionnels par SNCF RESEAU entre le samedi 22 juillet à 19h45 et le dimanche 23 juillet 14h40 dans le but de réaliser une partie des fondations pour les ouvrages ferroviaires de la future Gare internationale de Saint Jean de Maurienne, ainsi que des travaux de signalisation à proximité de la galerie de la Madeleine.

Claude REYNAUD :

Les agents du SIRTOMM mettent en place les autocollants sur les containers semi-enterrés à la suite des nouvelles consignes de tri.

A ce sujet, le maire précise qu'il a demandé un passage supplémentaire en attendant l'ajout d'un container supplémentaire au Villaret.

Alain NORAZ :

Monsieur David JULLIARD est exaspéré des attaques de loups sur ses bovins.

Yves DURBET a évoqué ce sujet à la Direction Départementale des Territoires de Savoie et rappelle qu'il peut faire la demande d'autorisation de tirs de défense auprès du Préfet.

Alain DOMINJON :

Sollicite l'avis de l'assemblée sur le financement d'un drapeau représentant La Tour-en-Maurienne pour les Porte-Drapeaux lors des cérémonies des Anciens Combattants. L'ensemble du conseil est favorable à cette proposition.

Fait part de son étonnement sur l'effet imposant des silos construits en face de zone de Longefan.

Le maire précise qu'il avait sollicité plusieurs fois les services de la préfecture ayant accordé ce permis de construire afin de trouver des solutions d'insertion paysagère. De plus, il a fait remarquer l'éclairage exagéré qui devrait être revu.

Jean-Michel STASIA :

Rappelle que la commune travaille sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et lance un appel aux administrés souhaitant faire partie des bénévoles en cas d'activation. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie en donnant leurs coordonnées.

Sabine BAROU-MORRUGARES :

Demande des précisions sur les effets de l'annulation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Yves DURBET rappelle que le Syndicat du Pays de Maurienne a approuvé ce SCoT par délibération du 25 février 2020. 3 associations ont œuvré pour son annulation par le Tribunal Administratif de Grenoble en date du 30 mai 2023 : FNE AURA (France Nature Environnement), VNEA (Valloire Nature et Avenir) et DCFA (Défense des membres de la copropriété les flocons d'argent à Aussois).

Il précise que le SCoT instaurait des règles mises en place par le territoire pour optimiser l'usage du foncier, réguler le développement de l'habitat et du commerce, prioriser le renouvellement urbain, la mobilisation des friches, la densification... Cette annulation du SCoT va pénaliser très lourdement le territoire dans l'atteinte des objectifs imposés par l'Etat.

A l'heure actuelle, en parallèle d'une réflexion sur le lancement d'une procédure d'appel, le conseil syndical du SPM a lancé une procédure pour un nouveau SCoT en intégrant les remarques du tribunal ainsi que la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

L'échéance envisagée est de 18 mois selon la Préfecture et minimum 3 ans selon le bureau d'étude.

Mireille FRUMILLON :

Demande l'installation d'une plaque sur un arbre au Ventour en hommage à Mme ROBERT, ancienne institutrice de l'école du Châtel. L'idée avait déjà été évoquée et Yves DURBET propose de prendre contact avec son mari.

Laure DUPRAZ-CHAUDET expose plusieurs informations :

- A ramené des cartons trainant aux abords d'un container au propriétaire.
- A contacté la gendarmerie en raison d'aboiements incessants de chiens.
- Rapporte le mécontentement de plusieurs personnes suite aux moutons qui ont été laissés en pâture sur un ancien cimetière.
- Félicite les acteurs et organisateurs du concert au Prieuré.
- Rappelle que depuis août 2022, le lotissement n'est pas fauché.

Justine VALENZANO :

Demande où en est la réflexion de l'extinction de l'éclairage public.

Yves DURBET l'informe que cela sera évoqué en bureau municipal à l'automne puis en conseil municipal pour décision.

Séance levée à 19h35

*Tour de
Bérol
illuminée par
l'association
Ensemble
Vocal Les
Voix du
Princens lors
du concert au
Prieuré du
Champ d'Or
le vendredi
23 juin 2023*



Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03



www.latourenmaurienne.fr
LaTourEnMaurienne



Voyage scolaire de la classe CM2 CM1 de Pontamafrey avec Mme Anne MESERE



Remise de diplômes des CM2 pour leur passage en 6ème



Création du périrocolaire de Hermillon - Fête des Pères



- **Mise en place de benne « encombrants » au mois d'août à Montpascal**

Pour permettre aux résidents de Montpascal d'évacuer les déchets dits encombrants une benne sera mise à disposition : **Du mardi 01 août au lundi 07 août**
La benne sera placée à la sortie du village.

- **Dates à retenir**

Dimanche 23 juillet	Messe à la chapelle de St Jacques à 10h30	11h30 Apéritif offert par la municipalité
Dimanche 6 août	Passage au col du Chaussy de la cyclosportive « La Madeleine » Horaire de passage entre 11h30 et 14h00	Descente sur Montaimont avec priorité de passage Pas de fermeture de route
Mardi 15 août	Fête de l'Assomption 10h00. Messe à Montpascal en présence des costumes. Vente de pains et apéritif offert par la municipalité. Au col du Chaussy : Repas sous chapiteau avec animation musicale sur réservation	Fabrication du pain le lundi 14 août Montpascal
Vendredi 18 août	Concert GAME – QUINTET DE CUIVRE Eglise Annonciation Le Châtel Entrée au chapeau	Eglise Annonciation Le Châtel Sur réservation Mairie du Chatel 0479642480 ou 0479642772
Samedi 19 août	Passage au col du Chaussy du Triathlon de la Madeleine Horaire : à partir de 13h30	Descente sur Montaimont avec priorité de passage Pas de fermeture de route
Samedi 26 août	Montée cycliste Les Infernales du Sapey	Départ Pontamafrey
Dimanche 27 août	Fête de la Tour au Châtel	Programme en cours de réalisation
Dimanche 3 septembre	25 ^{ème} montée cycliste du Chaussy Départ de Pontamafrey : 10h Arrivée au col du Chaussy : 11h45	Route fermée à la descente de 10h à 12h00
8, 9 et 10 septembre	08 septembre Pèlerinage à la Chapelle de Notre Dame de Montandré Messe à 10h30 Apéritif offert par la municipalité. Repas sur réservation Fêtes des 3 Glorieuses à Hermillon	

26 juillet 2023 – Réunion pour organisation de la fête de la Tour – Salle animation Le Châtel à 18h00

Étudiant(e) à la rentrée 2023 ?



**Demandez la
Contribution
Locale Étudiant !**



- > Vous poursuivez des études après le baccalauréat
- > Vous avez moins de 25 ans au 1^{er} septembre 2023
- > Vous résidez sur le territoire de la 3CMA depuis plus de 2 ans (avant le 1^{er} janvier 2021)

VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE !

Téléchargez votre dossier sur

www.coeurdemaurienne-arvan.com rubrique "Actualités"

Renseignements : Mme FISSEUX au 06 46 79 12 74

pj@cias-3cma73.com

Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan
Ancien Évêché - Place de la Cathédrale 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél : 04 79 83 07 20 - contact@cias-3cma73.com



LE RÉSEAU SE MODERNISE



**NOUVELLE APPLICATION
DE GEOLOCALISATION**

OÙ EST MON BUS ?

À PARTIR DE JUIN 2023



NOUVELLE BILLETTIQUE

**COMMENT ACHETER MON
TITRE DE TRANSPORT ?**

À PARTIR DE JUILLET 2023

Quelque soit votre ligne
achetez facilement votre titre de
transport

TAP & PAY

Dans le bus : votre CB devient
votre titre de transport
(uniquement titre 2h)



CARTE SANS CONTACT

Achetez votre carte auprès de
nos agences commerciales



L'APPLICATION 3CMA BUS

Créez votre compte et achetez vos
titres de transport
(titres unitaires - carnets de 10 -
Abonnements)



TICKET QR-CODE

Disponible auprès de nos
conducteurs du réseau
(uniquement titres 2h et journalier)

Avec l'application Zenbus
suivez en temps réel votre BUS

FLASHÉZ LE QR-CODE DE L'ARRÊT
OU TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION :



Zenbus est disponible
sur Google Play



Zenbus est disponible
sur App Store

→ PUIS SÉLECTIONNEZ
RÉSEAU 3CMA BUS



04 79 83 45 45

www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com



Cet été aussi, pour économiser l'énergie, on agit, on réduit.



Si je mets la clim au bureau, à la maison ou en voiture, je la règle à 26 degrés.



Je laisse la voiture au garage et je prends les transports en commun ou le vélo pour les petits trajets.



Avant de quitter mon logement, j'éteins et je débranche tous mes appareils en veille.



Je profite de l'été pour installer un thermostat programmable et faire réviser ma chaudière.

Cet hiver, nous avons réussi. Ensemble, nous avons réduit notre consommation d'énergie de plus de 10%.
Pour cela, un **grand MERCI** !

Chaque geste compte
ECONOMISONS L'ÉNERGIE
chaquegestecompte.gouv.fr

Histoire de vie et Patrimoine

Une enquête de l'Insee de juin à décembre 2023

